



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/409
S/1996/788
25 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 43 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU BURUNDI

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 25 septembre 1996, adressée au Secrétaire
général et au Président du Conseil de sécurité par le
Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Outre la réinstauration de l'Assemblée nationale et l'autorisation des partis politiques à fonctionner par le nouveau régime (voir ma lettre du 13 septembre 1996 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/1996/750)), j'ai l'honneur de vous reconfirmer le message que j'ai déjà communiqué au Président du Conseil de sécurité et à vous-même lors de notre entrevue : le Gouvernement du Burundi a officiellement annoncé sa disposition et sa détermination à entamer des négociations avec les factions armées. À cet égard, S. E. M. Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, a engagé, sur son initiative, une communication téléphonique ce 23 septembre 1996 avec S. E. M. Mwalimu Julius Nyerere pour lui réitérer cette décision.

Il ressort de cette évolution combien capitale que ni le Conseil de sécurité, ni l'ONU, ni l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ni les États de la région des Grands Lacs, ni nul autre acteur en tant que facilitateur ou médiateur ne seront plus fondés à prétexter d'une raison quelconque pour retarder encore la levée de ce blocus économique décrété contre le Burundi et en tous points contraire aux Chartes des Nations Unies et de l'OUA et au droit international dans son ensemble. Dans ce contexte, en conformité avec les instructions de mon gouvernement, je vous dépêche le document dans lequel sont résumés les effets pervers de l'embargo économique sur le peuple burundais. Je vous serais vivement obligé de bien vouloir le distribuer en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nsanze TERENCE

Annexe

Déclaration faite en septembre 1996 par le Premier Ministre
du Burundi sur les effets pervers de l'embargo décrété
contre le Burundi

I. INTRODUCTION

1. À la suite du changement intervenu le 25 juillet 1996, les chefs d'État et de gouvernement de la sous-région (Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Zaïre) se réunissent à Arusha le 31 juillet 1996 pour analyser la nouvelle situation qui vient de se créer au Burundi. À l'issue de cette réunion, ils décrètent un embargo qui se révèle être un blocus total contre le Burundi.

2. Le peuple burundais, qui avait mis beaucoup d'espoir dans le changement, ressent cette décision comme injuste et sans fondement, d'autant plus qu'elle est prise alors que des signes de retour à la paix se manifestent et en violation de tous les principes internationaux en la matière. Pour ce dernier cas, on pourrait citer entre autres le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, la souveraineté et l'égalité entre les États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends internationaux, la liberté de transit et de commerce pour tous les États, spécialement ceux sans littoral.

3. Le retour à la légalité constitutionnelle, à savoir la restauration de l'Assemblée nationale et des activités des partis politiques ainsi que les négociations immédiates et sans condition avec les groupes armés sont entre autres les conditions posées pour la levée de ce blocus.

4. D'ores et déjà, le Gouvernement de transition vient de lever officiellement la suspension des activités de l'Assemblée nationale et des partis politiques. En outre, il a déjà exprimé son engagement à nouer le dialogue avec les groupes armés. Ces prises de décisions rendent caducs les motifs invoqués pour imposer les sanctions.

II. EFFETS PERVERS DE L'EMBARGO

a) Sur le plan politique et diplomatique

5. Le blocus a pour conséquences de radicaliser les positions extrêmes et en particulier la rébellion qui se sent soutenue et encouragée. Celle-ci intensifie ses attaques dirigées essentiellement contre les personnes vulnérables comme les enfants, les femmes, les vieillards et les autres citoyens paisibles comme les religieux.

6. Le blocus prive les autorités gouvernementales de possibilités de contacts politiques et diplomatiques. Il en est de même pour les citoyens burundais en provenance ou à destination du Burundi dont les mouvements sont bloqués. Par contre, les responsables de la rébellion et les dignitaires d'hier vivant à l'extérieur parcourent le monde pour des fins de propagande politique et diplomatique en vue de renforcer l'isolement du pays.

b) Sur le plan économique

7. Les effets du blocus se manifestent dans tous les secteurs de l'économie nationale. La production nationale va chuter de 30 % pour les cultures vivrières, de 10 % pour les cultures industrielles, de 24 % pour l'élevage et de 30 % pour le secteur industriel. La balance des paiements pour le reste de l'année 1996 va enregistrer un manque à gagner de 25 milliards de FBU et la situation monétaire du pays va se détériorer; l'inflation atteint déjà le taux de 40 %.

8. La valeur globale des pertes du secteur économique est estimée à plus de 41 milliards de FBU, soit environ 127 millions de dollars des États-Unis. La valeur des pertes dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage s'élève à près de 50 %, ce qui occasionnera une réduction considérable des revenus des paysans avec toutes les implications négatives qui en découlent sur les conditions de vie et de sécurité alimentaire des populations.

c) Sur le plan social

9. Les conséquences sociales de l'embargo sont très graves. La capacité de l'État et celle des agences humanitaires ayant diminué, les enfants, les femmes et les personnes âgées, qui constituent 80 % des populations sinistrées, seront les premiers à souffrir.

10. Les maladies à caractère épidémiologique dont certaines étaient l'objet de la prévention entraîneront des dégâts incommensurables non seulement au Burundi mais aussi pour les populations des pays voisins. La situation sera aggravée par la famine et la malnutrition.

11. À cause de l'embargo, une bonne partie d'élèves et d'étudiants seront obligés de renoncer à la scolarisation soit par pénurie de carburant indispensable pour de nombreuses prestations d'ordre matériel, soit par l'indisponibilité de matériel scolaire.

12. Beaucoup d'entreprises tournent au ralenti ou sont fermées. Les travailleurs sont en chômage et perdent leurs revenus et leurs emplois; ainsi 12 grandes entreprises de la capitale ont déjà renvoyé 60 % de leur personnel. Cela pourra à terme constituer une source d'insécurité.

d) Conclusion

13. En définitive, le blocus décrété par les pays de la sous-région, s'il venait à perdurer, réduit les chances d'aboutir à la paix, à la réconciliation et au redressement économique et social. Le Gouvernement a proposé un programme de paix. Des mesures dans ce sens et qui répondent en même temps aux motifs invoqués par les initiateurs du blocus ont déjà été prises. Si les pays voisins ne veulent pas contribuer à la désintégration de la nation burundaise, ils devraient prendre la mesure de leurs responsabilités et lever immédiatement cet embargo.
